

LYCEE CONDORCET - SAINT MAUR DES FOSSES

RENTREE 2020 - ADAPTATIONS LIEES AU PROTOCOLE SANITAIRE

Informations aux lycéens, étudiants et aux familles

1) Respect des gestes barrière

a) Port du masque "grand public" obligatoire par tous et en tout lieu collectif du lycée et à ses abords. L'obligation du port du masque dans tout l'espace public d'Ile de France rend peu probable l'arrivée d'élèves sans masque. Néanmoins, dans cette hypothèse, l'élève sera invité à s'isoler de ses camarades en attendant sur le côté la fin des arrivées, puis il lui sera remis un masque en échange de son carnet de correspondance. Ces oublis seront ainsi comptabilisés, afin d'éviter leur multiplication. Les élèves en situation sociale précaire pourront se voir attribuer des masques lavables. La région dote chaque élève de 2 masques lavables qui leur sont remis lors des demi-journées d'accueil. Les élèves en situation sociale précaire pourront se voir attribuer des masques lavables supplémentaires.

b) Lavage des mains : des flacons et/ou distributeurs de solution hydro alcoolique seront disponibles en différents points du lycée ; les assistants d'éducation distribueront du gel de manière systématique à chaque élève entrant dans le lycée, et veilleront à ce que chaque élève se nettoie les mains avec le gel à disposition à son entrée dans le self. Les élèves seront invités à se laver les mains aux lavabos, équipés de savon, le plus régulièrement possible.

c) Désinfection des postes de travail et des postes informatiques : Dans les salles informatiques et les laboratoires, le professeur donnera à chaque élève, en fin de cours, du produit de désinfection et du papier afin de procéder au nettoyage du clavier, de la souris ou du matériel de laboratoire qu'il aura utilisé. Les papiers usagés, éventuellement les masques, les mouchoirs et tout détritrus susceptible d'être souillé doivent impérativement être jetés dans une corbeille munie **d'un sac poubelle en plastique**.

2) Organisation des circulations

Chaque élève et étudiant doit veiller à permettre la meilleure fluidité possible des déplacements dans et aux abords du lycée et éviter les attroupements.

a) Entrées et sorties des élèves : les entrées dans le lycée s'effectueront systématiquement par les portillons de la rue Condorcet ; lors des « grosses entrées », le portillon de droite desservira les escaliers A et B, le portillon de gauche les escaliers C et D. Les sorties de 11h, 12h, 13h, ainsi que 17h s'effectueront par le grand portail de la rue des Cèdres, les autres sorties s'effectueront par le portillon automatique rue Condorcet.

b) Circulation pour accéder aux salles de cours : à leur arrivée ou à la fin des récréations, les élèves sont invités à se répartir sur les 4 escaliers d'accès aux étages ; ils devront prioritairement emprunter l'escalier qui les amène le plus près possible de leur salle de cours, selon la répartition suivante :

Escalier	Premier étage	Deuxième étage
A	101, 102, 103, 104, 105	CDI, 201, 202, 203
B	106, 107, 108, 109 (permanence)	204, 205, 206
C	110, 111, 112	207, 208
D	113, 114, 115	209, 210

c) Lors des intercourrs, ils sont invités à emprunter l'escalier le plus proche de la salle qu'ils quittent. Dans les escaliers et les couloirs, les circulations s'effectuent à droite.

d) Regroupements dans les couloirs : pour fluidifier les circulations et éviter les attroupements dans les couloirs, les portes des salles seront tenues ouvertes avant l'arrivée des élèves, ainsi qu'aux intercourrs, à l'exception des salles d'informatique. Les élèves doivent s'installer dans la salle pour libérer le couloir et attendre l'arrivée de leur enseignant. Si le professeur n'arrive pas, un seul élève se rendra en vie scolaire pour s'informer.

Dans les laboratoires de sciences, les élèves sont installés au fur et à mesure de leur arrivée, avec une distribution de gel hydro alcoolique quand du matériel commun va être utilisé. Pour les salles informatiques du sous-sol (S2, S3 et S4) ainsi que pour la salle R10, les élèves et étudiants attendront l'enseignant face aux salles dans la cour de récréation.

e) Salle de permanence : elle ne sera accessible que dans la limite de sa jauge de 40 places. En cas de saturation, les élèves qui ne pourraient être accueillis non plus au CDI seront invités à redescendre dans la cour. Un assistant d'éducation s'assurera à la fin de chaque créneau que la pièce soit vidée de ses occupants et aérée lors des récréations.

f) Récréations : les élève sont invités à se rendre directement dans la cour. Le port du masque reste

obligatoire. Il leur est demandé, dans la mesure du possible, de limiter le plus possible la taille des groupes de discussion et de se répartir le plus possible sur tout l'espace de la cour.

g) Sortie de fin de journée à 17h et à 12h le mercredi (gros effectifs) : par le grand portail de la rue des cèdres.

UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIERE DEVRA ÊTRE PORTEE SUR LA SORTIE RUE DES CEDRES, QUI EST AUSSI LE POINT D'ENTREE DES VEHICULES DE LIVRAISON

3) Organisation de la demi-pension

a) L'accès au self sera organisé par classe, en passant directement par la cour, afin d'éviter la concentration des élèves dans un accès clos. La jauge maximale d'accueil simultané dans le self est fixée à 100 élèves. Une rotation devra permettre à tous les élèves d'un service de pouvoir manger dans le créneau qui leur est assigné.

b) Le passage à la borne biométrique s'effectuera avec utilisation obligatoire de solution hydro alcoolique, sous la surveillance d'un AED

c) Un pain individuel, une serviette en papier et les couverts seront remis aux élèves par un personnel, ainsi qu'un verre d'eau. L'utilisation de la fontaine et des carafes étant proscrite, les élèves sont invités à se munir d'une petite bouteille d'eau personnelle, afin de limiter le recours à un adulte préposé au service de l'eau.

d) Les déplacements dans le self sont fléchés (entrée, sortie) et doivent être limités au strict nécessaire.

4) Recommandations aux élèves et aux familles (voir le flyer)

a) Surveiller l'apparition de symptômes chez vos enfants, notamment par la prise de température avant de venir au lycée

b) En cas de doute, prendre un avis médical avant de revenir au lycée

c) Les familles sont invitées à prévoir un deuxième masque de remplacement, un sac pour entreposer le masque à la demi-pension, un petit flacon de gel hydro alcoolique pour limiter les circulations aux lavabos, une bouteille d'eau individuelle en plastique transparent, un paquet de mouchoirs jetables.

d) Les familles doivent déclarer au lycée si un cas de COVID survient au sein du foyer, en précisant si l'élève est concerné. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas d'interrompre les chaînes de transmission au sein de l'établissement.

5) Protocole suspicion COVID au sein du lycée

En cours, en cas de malaise d'un élève qui pourrait être lié au COVID,

- un autre élève va prévenir la vie scolaire. Un personnel de vie scolaire équipé de protection prend en charge l'élève, l'amène à l'infirmerie lorsque celle-ci est ouverte.

- L'infirmière reçoit l'élève devant l'infirmerie, procède à la prise de température. En l'absence de l'infirmière, c'est un CPE qui prend en charge l'élève et procède à la prise de température.

- L'élève est éventuellement isolé en R6 si cela est jugé utile. Dans ce cas, la famille est immédiatement prévenue, il est décidé avec elle et en fonction de l'état de santé de l'élève, soit d'un retour immédiat de l'élève au domicile (le responsable légal devant transmettre par courriel une décharge), soit de l'attente d'un représentant légal qui le prendra en charge.

- La famille s'engage alors à contacter immédiatement son médecin et à transmettre en retour les informations au lycée.

Le bon déroulement de la rentrée, puis de l'année scolaire, dans le respect des gestes barrière, repose sur la discipline des élèves, dans un souci permanent d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Ces mesures engendrent pour chacun des contraintes et demandent à chacun des efforts particuliers d'attention et de responsabilité collective à l'égard de tous les membres de la communauté scolaire. C'est cette mobilisation de tous qui permettra la mise en œuvre la plus satisfaisante des préconisations du protocole sanitaire, dans un climat le plus sécurisé et serein possible.

La proviseure, Michèle Poumier

La proviseure adjointe, Isabelle Ortega